

Référence du document	20210304 PRISME CRR n°3
Objet de la réunion	<p>1- Préparation de la conférence de juin : intervenants ...</p> <p>2- Participation au SISM et à la journée des Associations en Octobre 2021</p> <p>3- Adhésions et subventions</p> <p>4- Invitation AG la Demeure de l'Oasis</p> <p>5- Point sur mise à jour du site internet et propositions de modification du site</p> <p>6- Droit d'entrée aux visio-conférences 2021</p> <p>7- RGPD</p>
Lieu : La Grave - Toulouse	Date : 4 mars 2021 Heure : 17h30 à 18h30
Participants	<p>Céline Bappel</p> <p>Benoît Piget (Zoom)</p> <p>Jacques Chenevas (Zoom)</p> <p>Karine Faure</p> <p>Julie Lateyron</p> <p>Andrea Ortmann (Zoom)</p> <p>Edith Saint-Martin (Zoom)</p> <p>Jean-Yves Souillard (Zoom)</p>
Personnes excusées	<p>Laureen Grand</p> <p>Adeline Melgar</p> <p>Manon Misrahi</p>
Copie du compte-rendu à	Participants et personnes excusées
Rédigé par	Karine Faure & Jacques Chenevas

Compte-rendu de réunion

Nous avons noté qu'il est difficile d'aborder en une heure tous les sujets à l'ordre du jour des réunions mensuelles. Il serait souhaitable de dédier des réunions à la seule organisation des conférences ? Qu'en pensez-vous ? Quelles sont vos disponibilités ?

Propositions : Réunions mensuelles de 17h30 à 18h30 Ordre du jour
de 18h30 à 19h30 Organisation conférence

Autres jours et créneaux horaires ?

Nom	Jour(s)	Créneau horaire	Nom	Jour(s)	Créneau horaire
C. Bappel			J. Chenevas		
K. Faure	Lundi AM ou mercredi AM	Lundi 17h30 Mercredi 16h	L. Grand		
J. Lateyron			A. Melgar		
M. Misrahi			B. Piget		
A. Ortmann			E. Saint- Martin		
JY Souillard					

1 – Préparation de la conférence de juin : intervenants

Rappel : Date retenue 10 juin 2021
Thème : Quel rôle le diagnostic peut-il jouer dans le rétablissement de l'Usager et l'accompagnement des Aidants ?

Pour toute conférence, le principe de trois intervenants ou trois groupes d'intervenants (Usagers, Aidants, professionnels de santé) est confirmé avec un temps global de parole de 20 mn pour chacun d'eux.

Il est décidé que ce soit un sociologue soit un philosophe qui intervienne, si possible, en tant que modérateur. Il est souhaitable que la personne choisie soit de préférence basée sur Toulouse ou sa proche région, notre trésorerie étant limitée pour les défraiements.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont invités à identifier les intervenants possibles. Les témoignages des Usagers et Aidants peuvent être multiples si de durée limitée (contrainte des 20 mn)

Dans le cas où une visio-conférence doit être organisée, les participants devront pouvoir se connecter 1 heure avant le début de la conférence.

2-SISM et Journée des Associations

2.1 SISM – semaine du 4 au 17 octobre 2021

Edith Saint-Martin et Jacques Chenevas participeront le 18 mars 2021 au groupe de travail SISM Toulouse.

La thématique de la semaine de la santé mentale 2021 est « **Santé mentale et respect des droits** ». Est-ce que le thème de notre conférence du 11 juin est en

accord avec celui de la semaine ? Voir les « questions qui seront abordées lors des actions organisées pendant les SISM 2021 » (message daté du 5 mars 2021, 8h36 que vous devriez avoir reçu)

Edith et Jacques proposeront que la conférence du 10 juin 2021 soit intégrée dans le programme de cette semaine SISM.

2.2 Journée des associations le samedi 2 octobre de 10h00 à 17h00

La demande d'inscription afin que PRISME puisse participer à cette journée des associations a été envoyée au CTB. Voir le document référencé « 20210305 journée des assos du 2 oct 2021 »

Cette journée est prévue avoir lieu allée Jules Guesdes à Toulouse

Le tableau ci-dessous est à compléter fonction de vos disponibilités

2 octobre 2021 – Journée des associations		
9h00 à 10h00	Jacques CHENEVAS	Signature fiche de présence Mise en place des tables et chaises sur le stand qui nous aura été donné.
10h00 à 11h00		Tenue du stand
11h00 à 12h00		Tenue du stand
11h30 à 12h00		Intervention du maire de Toulouse et « pot de l'amitié »
12h00 à 13h00		Tenue du stand
13h00 à 14h00		Tenue du stand
14h00 à 15h00		Tenue du stand
15h00 à 16h00		Tenue du stand
16h00 à 17h00		Tenue du stand
17h00 à 17h30	Jacques CHENEVAS	Rangement des tables et des chaises
Information: Le maire de Toulouse, accompagné d'un ou deux conseillers passe à tous les stands en cours de matinée Documentation stand : Flyers – vérifier le nombre de flyers dont nous disposons – faut-il en faire imprimer ? Affiches : faut-il en créer ? Lesquelles Ne pas oublier : vos bouteilles d'eau, café, thé, repas, livres ou/et presse		

3- Adhésions et subventions

3.1 Adhésions

Il est décidé qu'en 2021, il ne sera pas demandé de participation financière aux personnes qui s'inscriront aux visio-conférences.

Le bulletin d'adhésion actuel disponible sur le site (<http://www.prisme-reseau.fr/>, puis cliquer sur Bulletin d'adhésion) pourrait être remplacé par le bulletin référencé

« 20210305 PRISME adhésion et inscription conférence » . La version finale devra inclure la page 2 du bulletin

Le nombre d'adhérents au 4 mars 2021 est de 31

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du Conseil Départemental 31 en ce qui concerne notre demande d'aide financière.

Paiement de cotisation :

- possible par numéraire ou chèque.
- non retenu, par transfert suite à communication de notre RIB
- adhésion via helloasso à étudier lors d'un Conseil d'Administration
<https://www.google.com/search?channel=fs&client=ubuntu&q=helloasso+toulouse>

Une lettre de relance avec bulletin d'adhésion sera envoyée aux participants de la conférence du 11 février 2021 et aux anciens adhérents qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

3.2 Subventions

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du Conseil Départemental 31 en ce qui concerne notre demande d'aide financière.

4- Invitation AG Demeure de l'Oasis

Suite à une invitation qui nous a été adressée par l'association la Demeure de l'Oasis, PRISME, représentée par J. Chenevas, a participé à son Assemblée Générale .

Cette association compte 83 adhérents. Elle est animée par un Conseil d'Administration de 8 membres

Elle gère deux maisons juxtaposées. 7 chambres chacune, lieux communs et jardin sont disponibles dans chaque habitation. Hébergement librement décidé d'Usagers en santé mentale.

Une psychologue intervient lors de réunions de groupe entre locataires.

Un contrat de partenariat va lier la Demeure de l'Oasis à l'UCRM qui fera intervenir régulièrement un travailleur social dans les deux habitations.

Pour des compléments d'informations,

- lire l'intervention de Mme de Saint Sernin qui est disponible sur le site internet de PRISME (Conférence du 11 février 2021)
- contacter le 05 61 21 01 65

Les coordonnées de Demeure de l'Oasis seront ajoutées sur notre site internet (Ressources/Liens utiles/Associations) et le lien avec leur site internet sera créé si site il y a.

5- Point sur mise à jour du site et propositions de modification

Il est décidé que seul le compte-rendu de réunion du Conseil d'Administration est installé, en zone protégée, sur le site internet de notre association

La composition du nouveau Conseil d'Administration, suite à l'Assemblée Générale du 11 février 2021, doit remplacer celle disponible sur le site (

Les modifications du site à venir seront limitées au « squelette » d'affichage des différents menus afin de disposer d'une présentation homogène de toutes les informations

Jacques Chenevas contactera le Webmaster du site afin de disposer du contrat et d'en renégocier, si possible, les termes.

6- Droit d'entrée aux conférences & visio-conférences

Comme indiqué au point 3, il ne sera pas demandé de participation financière aux conférences organisées en 2021.

Il est proposé que des non-adhérents à notre association puissent participer aux conférences que nous organisons sur la base d'un tarif unique à l'année par participant. A statuer lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

7- RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne

Il a pour but de s'adapter à l'importance qu'a pris le numérique dans la vie des entreprises et des citoyens

Le RGPD s'applique à toute organisation publique ou privée qui traite des données personnelles pour son compte ou non dès lors

- qu'elle est établie sur le territoires de l'Union Européenne
- que son activité cible directement des résidents européens

Données personnelles – définition et identification de personne

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

Une personne peut être identifiée

- directement par exemple à partir de ses nom et prénom
- indirectement à partir de n° de téléphone, n° d'adhérent, une donnée biométrique, des données propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale mais aussi à partir de sa voix et de son image

L'identification d'une personne peut être réalisée

- à partir d'une donnée par exemple son ADN
- à partir du croisement d'un ensemble de données. Par exemple, sexe, date de naissance, appartenance à une association

Données personnelles sensibles

Elles doivent être particulièrement sécurisées. Le détenteur de telles données doit être en capacité de justifier de leur conservation

L'association P.R.I.S.ME ne détient pas de donnée personnelle sensible

Les données sensibles sont relatives à :

- la santé physique ou mentale
- la vie, l'orientation ou la préférence sexuelle
- la race ou l'ethnie
- l'appartenance à un syndicat ou à un comité d'entreprise
- les opinions politiques
- les délits ou accusations criminelles
- les données génétiques et biométriques. Par exemple, les empreintes digitales

Actions mises en place par le Bureau de P.R.I.S.ME et cartographie des données

Cartographie des données.

Les seules données suivantes, pour chaque adhérent à l'association P.R.I.S.ME ,sont :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Adresse courrier électronique

Elles sont enregistrées dans un fichier sauvegardé dans l'ordinateur de la Trésorière dont toutes les données sont accessibles après renseignement d'un mot de passe sécurisé.

Les actions menées et à mener au 4 mars 2021 sont

Actions menées	Actions à mener
Présentation du RGPD aux membres du Conseil d'Administration	Diffusion de ce compte-rendu (référéncé 20210304 PRISME CRR n°3) aux membres du Conseil d'Administration et aux adhérents de l'association
Diffusion de toute information à l'attention des adhérents et des non-adhérents en « copie cachée »	Se renseigner sur le niveau de protection des listes de diffusion utilisées. A ce jour, seul le Secrétaire établit les listes de diffusion qui ne sont accessibles qu'après renseignement d'un mot de passe
Sauvegarde des documents papiers dans une armoire sécurisée dont la localisation est connue de la Trésorière et de la Présidente et dont l'ouverture est possible uniquement par la Trésorière et, en cas de son absence, par la Présidente	S'assurer que tous les documents papiers y sont stockés S'assurer que ce niveau de sécurité est suffisant
Sauvegarde des comptes-rendus de réunion du Conseil d'Administration sur le site internet de l'association dans une zone protégée	S'assurer que le niveau de sécurité est suffisant
La liste des adhérents sur papier utilisée pour contrôle des entrées lors d'une conférence ou colloque ou autre événement organisé en présentiel par P.R.I.S.M.E seul établie par la Trésorière, utilisée par la seule Trésorière et détruite à la clôture de l'événement	S'assure que la procédure a été appliquée
	S'assurer que la liste des adhérents sur papier ou support informatique utilisée pour contrôle des connections lors d'une visio-conférence par le Secrétaire Trésorière est détruite à la clôture de l'événement.
	Documents référencés 20210304 RGPD, 20210304 RGPD DOC 1 et RGPD DOC 2 à communiquer aux adhérents , membres du Conseil d'Administration
	Nouveau Bulletin d'adhésion ou de participation à une conférence à valider par le Conseil d'Administration

7- Prochaine réunion : le 1 avril 2021 (il n'y a pas d'erreur sur la date indiquée)

Association P.R.I.S.M.E

Compte-rendu de la réunion du 4 mars 2021 diffusé aux adhérents de l'association

1 – Préparation de la conférence de juin

Rappel : Date retenue 10 juin 2021
 Thème : Quel rôle le diagnostic peut-il jouer dans le rétablissement de l'Usager et l'accompagnement des Aidants ?

Dans le cas où une visio-conférence doit être organisée, vous pourrez vous connecter 1 heure avant le début de la conférence.

Lors de cette conférence, vous ou une de vos connaissances ou un Usager que vous connaissez souhaite témoigner . N'hésitez pas à nous contacter à contact@prisme-reseau.fr

2-SISM et Journée des Associations

2.1 SISM – semaine du 4 au 17 octobre 2021

La thématique de la semaine de la santé mentale 2021 est « **Santé mentale et respect des droits** ». (voir courrier envoyé séparément)

Des représentants de P.R.I.S.M.E participeront à la préparation de cette semaine organisée par la Mairie de Toulouse

2.2 Journée des associations le samedi 2 octobre de 10h00 à 17h00

Cette journée est prévue avoir lieu allée Jules Guesdes à Toulouse

P.R.I.S.M.E y tiendra un stand si les conditions sanitaires en vigueur le permettent.

3- Adhésions et subventions

3.1 Adhésions

A fin février 2021, 31 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à P.R.I.S.M.E

3.2 Subventions

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du Conseil Départemental 31 en ce qui concerne notre demande d'aide financière.

4- Invitation Assemblée Générale de La Demeure de l'Oasis

Suite à une invitation qui nous a été adressée par la Demeure de l'Oasis, un membre du Conseil d'Administration de PRISME a participé à l'Assemblée

Générale de cette association qui compte 83 adhérents. Elle est animée par un Conseil d'Administration de 8 membres

Elle gère deux maisons juxtaposées dédiées à l'hébergement librement décidé d'Usagers en santé mentale.

Une psychologue intervient lors de réunions de groupe entre locataires.

Pour des compléments d'informations,

- lire l'intervention de Mme de Saint Sernin qui est disponible sur le site internet de P.R.I.S.M.E. Rappel pour se connecter <http://www.prisme-reseau.fr/> puis cliquer successivement sur EVENEMENTS et Conférence du 11 février 2021
- contacter La Demeure de l'Oasis au 05 61 21 01 65

5- Mise à jour du site internet de P.R.I.S.M.E

Les présentations des GEM, Demeure de l'Oasis, Dr Billard lors de la Conférence du 11 février 2021 sont disponibles sur notre site internet <http://www.prisme-reseau.fr/>

puis cliquer successivement sur EVENEMENTS et Conférence du 11 février 2021. Vous recevrez un nouveau courrier dès que la présentation de la MDPH sera disponible sur notre site.

6- Droit d'entrée aux conférences & visio-conférences

Il ne sera pas demandé de participation financière aux conférences organisées en 2021.

7- RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne

Il a pour but de s'adapter à l'importance qu'a pris le numérique dans la vie des entreprises et des citoyens

Le RGPD s'applique à toute organisation publique ou privée qui traite des données personnelles pour son compte ou non dès lors

- qu'elle est établie sur le territoires de l'Union Européenne
- que son activité cible directement des résidents européens

Données personnelles – définition et identification de personne

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

Une personne peut être identifiée

- directement par exemple à partir de ses nom et prénom

- indirectement à partir de n° de téléphone, n° d'adhérent, une donnée biométrique, des données propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale mais aussi à partir de sa voix et de son image

L'identification d'une personne peut être réalisée

- à partir d'une donnée par exemple son ADN
- à partir du croisement d'un ensemble de données. Par exemple, sexe, date de naissance, appartenance à une association

Données personnelles sensibles

Elles doivent être particulièrement sécurisées. Le détenteur de telles données doit être en capacité de justifier de leur conservation

L'association P.R.I.S.ME ne détient pas de données personnelles sensibles

Les données sensibles sont relatives à :

- la santé physique ou mentale
- la vie, l'orientation ou la préférence sexuelle
- la race ou l'ethnie
- l'appartenance à un syndicat ou à un comité d'entreprise
- les opinions politiques
- les délits ou accusations criminelles
- les données génétiques et biométriques. Par exemple, les empreintes digitales

Parmi les actions mises en place par le Bureau de P.R.I.S.ME

- Diffusion de ce compte-rendu aux adhérents (voir en particulier le point 7)
- Documents référencés 20210304 RGPD, 20210304 RGPD DOC 1 et RGPD DOC 2 communiqués aux adhérents et membres du Conseil d'Administration
- Définition (en cours) d'un nouveau Bulletin d'adhésion/ de participation à une conférence
- Diffusion par P.R.I.S.ME des informations aux adhérents en copie cachée (la liste des destinataires ne peut pas être lue)

8- Prochaine réunion du Conseil d'Administration : le 1 avril 2021